



**institut
godin**

RECHERCHE &
TRANSFERT
SCIENCES
SOCIALES

PTCE

Analyse des récurrences & ingénierie

*PÔLES TERRITORIAUX
DE COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE*



L'Institut Godin :

Créé en 2007 en région Picardie avec la volonté de repenser et nourrir la relation sciences-société, l'Institut Godin est une organisation de Recherche & Transfert dont le but est de produire de la connaissance scientifique ainsi que des services d'ingénierie par des interventions sur mesure auprès des acteurs économiques (porteurs de projets et organisations, institutions publiques, réseaux et structures d'accompagnement). Ces interventions ont pour but d'apporter de l'expertise ou de créer de nouvelles méthodes.

L'équipe est composée de chercheurs (docteurs ou doctorants) en sciences économiques, en sociologie, en science politique, d'un ingénieur de projet et d'un designer. Depuis sa création, l'Institut a abordé de nombreuses thématiques à travers ses travaux de Recherche & Transfert telles que l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et son évaluation, les dynamiques collectives territoriales comme les Pôles Territoriaux de Coopération Économique, l'open innovation (tiers-lieux, living labs), l'économie de la fonctionnalité, le développement durable, les communs, etc.

En 2024, l'Institut Godin est devenu la première organisation de recherche et de transfert en sciences sociales à être labellisée « Centre de Ressources Technologiques » par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ce label atteste de notre insertion dans l'écosystème régional des Hauts-de-France, de notre ressourcement scientifique, de l'utilisation de nos propres méthodes, des prestations sur mesure que nous réalisons auprès des acteurs économiques sur nos thématiques.

Ce document a été construit sur la base d'expertises et d'observations réalisées auprès des dynamiques collectives territoriales et des PTCE suivants :

Altitudes coopérantes

Anima Grand Calais

Archi possible

Auton'Hommes

Campus Provence Verte

Collectif ESS 18

Dynamique territoriale du Compiégnois

Emergence Sud-Oise

FASK

Initiatives et Cité

La Californie

La MEUP – solidarités nouvelles

La boutique apprenante

Le GRAP

Le toit commun

Les manufactures Tissel

PTCE Hénin Carvin

PTCE KatalyZe

PTCE Éco-Domaine le Bois du Barde

Pot Kommon

Pôle Oise Ouest

Transition plurielle Montreuillois Ternois 7 vallées

Valorizons

rESSources



01



Introduction p.6



02

Typologie PTCE p.7



03

Logiques d'action p.8



04

Maturité des PTCE p.9



05

Territoire et projet p.11



06

Le collectif p.13



07

Gouvernance et formalisation p.16



08

Fonctions techniques p.19



09

Modèle économique p.21



10

Le lieu p.24



11

Innovation sociale p.26



12

Conclusion p.28

01 Introduction



Ce document a été construit sur la base des expertises et observations que nous avons menées auprès des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) et des dynamiques collectives territoriales de la région Hauts-de-France, et au national dans le cadre du bouquet de services du Ministère de l'Économie. Les éléments d'analyse répertoriés sont issus d'un travail de suivi et de proximité au long cours des dynamiques de la région Hauts-de-France et sont nourris d'entretiens approfondis par visioconférence avec les dynamiques au niveau national. Toutes ces expertises ont abouti à des synthèses et préconisations pour favoriser le développement de ces dynamiques territoriales.

L'objectif de ce document consiste à recenser les récurrences observées au sein des PTCE, à montrer la diversité de l'écosystème, et à apporter des éléments de compréhension sur leur fonctionnement. Nous avons pu constater lors de nos différents travaux d'expertise, le besoin pour les PTCE, plus particulièrement les émergents, d'être accompagnés par un tiers afin de se situer vis-à-vis de cet écosystème complexe et diversifié. La définition inscrite dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire reste relativement générale, et nécessite des apports supplémentaires pour affiner la notion de PTCE et surtout pour répondre aux nombreuses questions des acteurs qui participent ou qui souhaitent participer à une démarche PTCE.

Qu'est-ce qu'un PTCE ? Quel est le territoire d'action d'un PTCE ?

Comment faire collectif ou comment structurer son collectif ?

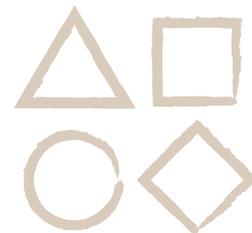
Est-il nécessaire de formaliser juridiquement sa démarche ?

Quelles sont les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la démarche ?

Comment les financer ? Comment incarner la dynamique ?

Les développements qui suivent n'ont pas la prétention d'apporter toutes les réponses à ces questions, mais offrent un éclairage sur ce qui est entrepris au sein des PTCE. Ils permettent d'affiner le travail de caractérisation de ces dynamiques territoriales, qui ont pour finalité la création d'activités économiques et sociales nouvelles dans le cadre d'une démarche collective d'acteurs hétérogènes.

02 Typologie PTCE



Il est possible de distinguer 2 grandes catégories de PTCE :

Les PTCE de territoire

Ils se constituent en réponse à des besoins de territoire identifiés. Ces PTCE se caractérisent par une multiplicité de thématiques traitées. Ces thématiques sont généralement construites à partir des problématiques de territoire identifiées sur la base d'une consultation élargie des acteurs du territoire.

Les PTCE « filières »

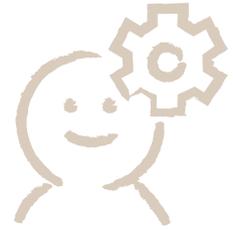
Ils s'attachent davantage au développement stratégique et collectif d'une filière dans une logique d'ancrage territorial et de circuits courts. Le PTCE « filière » suppose une connaissance, une expertise et donc une expérience importante dans le domaine.



Le PTCE « territoire » revêt un caractère complexe car il se situe à la frontière avec les prérogatives des collectivités locales sur des thématiques diverses, qui sont pour la plupart reconnues comme étant difficiles à traiter. En conséquence, il nécessite une relation privilégiée avec la collectivité, une expertise sur chaque thématique à traiter, et une capacité à expérimenter afin de développer des solutions innovantes à des problèmes persistants.

03

Logiques d'action



Nous pouvons différencier les PTCE selon leur logiques d'action. Celles-ci sont au nombre de trois et sont cumulables :

La logique d'interconnaissance et de réseau

Le développement de projets passe ici en priorité par le collectif en tant que tel. C'est par la mise en relation des différents acteurs que de nouvelles idées et possibilités de développement de projets doivent émerger. Il s'agit ici de créer un écosystème territorial d'acteurs de différentes natures, pouvant participer à l'émergence de nouveaux projets économiques et sociaux.

La logique d'accompagnement ou d'incubation

Le PTCE accompagne des porteurs dont les projets possèdent un potentiel de développement en lien avec le territoire, l'économie circulaire, l'innovation sociale... Les porteurs de projet peuvent bénéficier de l'apport de l'écosystème territorial créé par le PTCE.

La logique d'ingénierie et de développement de projets

Le PTCE est doté de ressources pour développer directement des projets en lien avec les problématiques identifiées dans le cadre d'un diagnostic de territoire établi et partagé. Cette ingénierie peut venir en soutien de l'accompagnement de porteurs de projet et ainsi compléter la compétence métier du porteur. L'ingénierie au sein des PTCE se différencie par son caractère collectif.

Si l'une de ces logiques est souvent prédominante au sein d'un PTCE, c'est bien la présence et la complémentarité de ces 3 dimensions qui permettent aux PTCE d'avoir une réelle plus-value en faveur du développement territorial.



04 Maturité des PTCE



Les trajectoires des PTCE s'inscrivent sur des périodes longues. Les dynamiques PTCE qui sont aujourd'hui considérées comme abouties ont des années, voire des dizaines d'années de cheminement derrière elles. Elles sont passées par plusieurs phases, notamment d'interconnaissance, d'échanges de pratiques, de mutualisation puis de développement de projets en commun. Ces différentes phases permettent d'évaluer le degré de maturité de la démarche.

Depuis la relance des PTCE en 2021, on distingue communément 3 types de PTCE en fonction de leur degré de maturité :

Les PTCE « émergents » qui sont en phase de création ou d'amorçage, que ce soit dans la constitution du collectif, dans la structuration du projet territorial, ou encore dans leur fonctionnement.

Les PTCE « existants » ou en développement, qui ont une base collective affirmée, qui sont reconnus sur leur territoire et qui mettent en œuvre des projets concrets au bénéfice du territoire et du collectif.

Les PTCE « historiques » qui ont démontré la pertinence d'une dynamique de coopération, en mettant en œuvre une action structurée et structurante au bénéfice de leur territoire. Ces PTCE ont l'expertise nécessaire pour partager leur expérience et essaimer tout ou partie de la démarche dans la mesure où les spécificités des territoires et des environnements sont bien prises en considération.



04 **Maturité des PTCE**



En d'autres termes, la maturité d'un PTCE peut être analysée au travers de 6 marqueurs :

- Le niveau d'identification et de construction des besoins de territoire**
- Le degré de pluralité et d'hétérogénéité des parties prenantes**
- La structuration du collectif d'acteurs autour de la démarche et de ses axes de développement**
- Le niveau d'implication des parties prenantes**
- Les concrétisations du Pôle en termes de projets**
- La capacité du Pôle à conscientiser et modéliser son action dans une logique d'essaimage**

05 Territoire et projet



Le territoire d'action du PTCE et sa pertinence

Le territoire constitue le point de départ ou d'entrée du PTCE. N'étant pas fixée dans la définition officielle, la délimitation du territoire d'action du PTCE est librement déterminée par ses membres. Généralement, le territoire retenu présente des caractéristiques qui permettent aux membres du PTCE de s'identifier au territoire. Celles-ci peuvent être liées au degré d'urbanisation, à un passé économique et patrimonial propre, à une ressource spécifique ou encore aux problématiques récurrentes. C'est en partie au travers de ces caractéristiques que le PTCE fonde son identité. Le territoire retenu est fondamental pour favoriser la réussite de la démarche PTCE. **Un territoire présentant de nombreuses disparités peut engendrer des difficultés dans la conduite de la démarche.** Ces disparités sont généralement liées à l'échelle territoriale choisie.

Parmi les PTCE rencontrés, les problématiques suivantes ont été soulevées :

- Une diversité des collectivités (généralement EPCI) avec des modalités de fonctionnement différentes au sein d'un même territoire d'action
- Des rapports qui peuvent être conflictuels aussi bien avec les acteurs publics que privés, notamment sur les territoires urbains
- Une difficulté à s'identifier au territoire, liée à une échelle territoriale trop large. Des sous-collectifs ou « clans » peuvent alors émerger au sein du collectif
- La nature du territoire avec des modalités de fonctionnement différentes entre un territoire rural et un territoire urbain

Le diagnostic de territoire : cohérence territoriale et construction de la démarche

La bonne adéquation du territoire avec la démarche PTCE passe par une bonne compréhension de celui-ci en identifiant ses caractéristiques, ses problématiques, ses manques. La mobilisation des diagnostics réalisés par les collectivités constitue une porte d'entrée. Toutefois, c'est bien le croisement de ces diagnostics avec les constats et problématiques des acteurs, qui permet de dégager un diagnostic



05 Territoire et projet



concret, précis et adapté à la logique PTCE. En conséquence, le diagnostic de territoire est en perpétuel construction et continuera d'être alimenté tout au long de la démarche en fonction de l'élargissement du collectif.

Dans une logique d'émergence, le diagnostic doit à minima :

- **Dégager les grandes tendances socio-économiques du territoire**
- **Recenser les acteurs, leurs compétences, leurs problématiques et leurs visions**
- **Faire apparaître un premier partage de constats entre les parties prenantes de la démarche**

Le diagnostic est une étape qui permet d'inscrire la démarche dans une logique de complémentarité, de non-concurrence et de circuits courts. L'idée est également de mobiliser les compétences présentes sur le territoire afin d'enrichir le collectif et de permettre la mise en œuvre d'actions difficilement réalisables à l'échelle d'une seule structure.

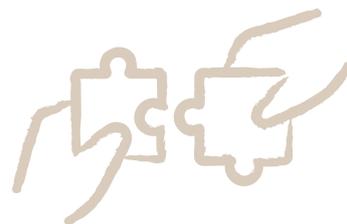
Le diagnostic permet donc de mieux appréhender la diversité des acteurs présents sur le territoire d'action, en vue d'une mobilisation éventuelle en lien avec les thématiques du PTCE.

C'est sur la base de cette phase de diagnostic et de prospection qu'une vision commune et partagée se construit et que des perspectives de développement en lien avec les problématiques de territoire identifiées sont définies. La diversité de ces problématiques induit un traitement de plusieurs thématiques (réemploi, mobilité, alimentation...) qui constituent alors l'ossature de la démarche PTCE.

Cette phase n'est pas toujours bien conscientisée et les rencontres individuelles et collectives des différents acteurs du territoire ne sont pas toujours perçues comme une partie intégrante du diagnostic. C'est pourtant sur ces temps d'échanges et d'interconnaissance que se construit la démarche PTCE.

06

Le collectif



Portage de la démarche et constitution du collectif

L'impulsion d'une dynamique collective de territoire est généralement le fruit d'un noyau dur d'acteurs, qui va s'appuyer sur une structure ou une personnalité pour amorcer la démarche. Cet acteur au rôle central bénéficie d'une certaine reconnaissance de par son passé professionnel, sa trajectoire, son réseau, son expérience de coopération ou de mutualisation qui en font un acteur incontournable de la dynamique.

C'est sur cette base et à partir du réseau de ce noyau dur que s'opère progressivement l'élargissement du collectif. Cet élargissement s'effectue notamment dans la phase prospective de diagnostic, au travers de rencontres individuelles et collectives avec les acteurs du territoire.

La volonté de s'orienter vers un PTCE est parfois précédée d'une phase de rapprochement entre les structures du noyau dur, dans une logique qui porte davantage sur la mutualisation de moyens ou le partage de pratiques. Ce rapprochement peut se matérialiser par un rassemblement des structures du noyau dur au sein d'un même lieu.

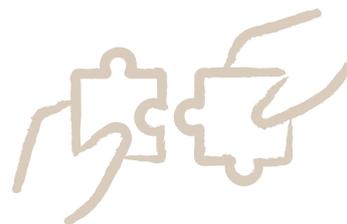
Dans ces cas précis, il apparaît essentiel de bien distinguer les différents collectifs qui peuvent se superposer et qui n'ont ni les mêmes parties prenantes, ni les mêmes objectifs.

Un collectif PTCE est marqué par le décloisonnement des partenariats et s'inscrit dans une perspective de développement de projets au bénéfice du territoire, là où un collectif ESS peut se concentrer sur une logique de mutualisation ou de développement de l'activité des membres.



06

Le collectif



Implication des parties prenantes

La manière d'impliquer les parties prenantes passe par une étape d'identification des intérêts des acteurs à participer à la démarche PTCE. 3 niveaux d'intérêt peuvent être relevés :

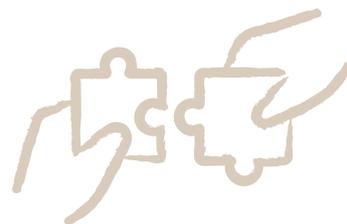
- L'acteur souhaite s'impliquer dans un projet du PTCE afin de développer son activité
- L'acteur s'implique sur une des thématiques du PTCE en lien avec son activité. Il y voit un intérêt supérieur au seul développement de sa structure (expérimentation, échange de pratiques...) avec un investissement en faveur de sa filière
- L'acteur s'implique par envie d'agir sur son territoire au-delà de son domaine d'activité et dans l'intérêt collectif

Plusieurs facteurs vont également influencer sur le degré d'implication des parties prenantes comme leur capacité à s'engager dans des logiques d'interconnaissance, de mutualisation et leur expérience de la coopération avec des partenaires de même nature ou de différentes natures.



SUITE...

06 Le collectif



Ces différents éléments vont permettre de déterminer l'espace d'implication de chaque partie prenante dans le collectif :

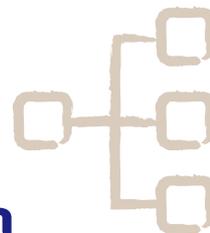
- Elle est l'un des membres fondateurs et a initié la démarche sur la base de son expérience passée avec une volonté de développer son territoire. Elle est impliquée au niveau du noyau dur.
- Elle s'implique dans la définition et l'orientation de la démarche globale du PTCE dans une logique territoriale, dépassant sa compétence initiale. Elle est impliquée au niveau de la cellule de pilotage.
- Elle souhaite s'investir sur une thématique précise du PTCE en rapport avec sa compétence métier (intéressée par la logique territoriale sous un angle thématique). Elle est impliquée au niveau du groupe thématique.
- Elle souhaite s'investir dans un projet spécifique en rapport avec sa compétence métier (intéressée par le projet indépendamment de la dimension plus macro). Elle est impliquée au niveau du groupe projet.

L'implication d'une partie prenante peut évoluer en fonction de son appréhension de la démarche globale et de sa capacité à s'investir plus largement au bénéfice du PTCE. Il s'agit cependant de ne pas glisser vers un collectif d'acteurs souhaitant uniquement développer leur propre structure, l'enjeu étant plutôt d'inscrire l'ensemble des acteurs dans une perspective de développement territorial.



07

Gouvernance et formalisation



L'intérêt des parties prenantes et leurs différents niveaux d'implication dans la démarche PTCE dessinent une forme de gouvernance qui s'organise au travers de divers espaces ou instances de concertation (comité de pilotage, groupes de travail...). Ces espaces ou instances ne sont toutefois pas synonymes de structuration juridique.

Les questions autour de la formalisation juridique sont souvent nombreuses :

Doit-on formaliser juridiquement ?

À quel moment ?

Quelles parties prenantes intégrer et comment au sein de la structure juridique ?

Quelle forme juridique privilégier ?

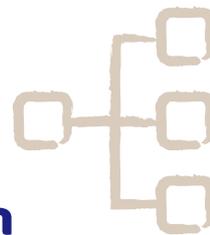
Avant même de s'interroger sur la manière de formaliser, il est important de s'interroger sur les raisons ou les besoins de cette formalisation juridique :

- Le besoin d'être lisible auprès des interlocuteurs du PTCE se fait jour
- L'évolution du PTCE nécessite le transfert du portage d'un des membres vers une structure juridique dédiée
- Le portage des ressources d'animation et de coordination par une structure juridique dédiée apparaît nécessaire (conventionnement, neutralité...)
- La structuration économique du PTCE nécessite un portage juridique (besoin en capital, mutualisation, activité commerciale...)

L'objectif est de créer une structure juridique nouvelle, afin de porter opérationnellement et économiquement la démarche PTCE, avec des instances de gouvernance représentatives de ses parties prenantes. La structure créée reste malgré tout souvent représentée par les personnalités emblématiques qui ont initié la démarche.



07 Gouvernance et formalisation



La question de la formalisation reste toutefois conditionnée par la volonté des parties prenantes du PTCE, qui doivent partager la nécessité d'une formalisation. Certaines dynamiques ont ainsi fait le choix d'assumer l'absence de formalisation.

La formalisation juridique suppose donc un collectif structuré qui ressent ce besoin dans l'optique du portage et du développement opérationnel et économique du PTCE.

La question juridique est parfois influencée par les collectivités et/ou financeurs qui incite à cette formalisation au détriment de l'avis des membres du PTCE. Dans ce cas, la formalisation peut s'avérer contre-productive et source de tensions au sein de la dynamique.

Au regard des différentes dynamiques PTCE, trois niveaux de formalisation peuvent être identifiés :

Le portage par une structure existante ou sans formalisation juridique : À ce stade la dynamique est généralement organisée sous forme d'instances de type comité de pilotage, groupes techniques de travail par thématique ou projet et d'espaces informels entre les membres du noyau dur.

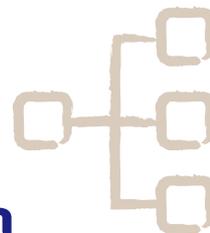
Vigilance : La dynamique est moins identifiable, le salarié embauché peut connaître des difficultés à trouver un équilibre dans cette logique de mutualisation.

La création d'une association : Les modalités de création sont rapides ; elle permet des conventionnements directement avec une structure représentative du PTCE ; l'embauche d'un coordinateur dans une structure dédiée permet de clarifier sa position.

Vigilance : L'association peut présenter une fragilité financière, principalement au niveau de la trésorerie.



07 Gouvernance et formalisation



La création d'une structure à dimension économique et territoriale : Le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif est souvent privilégié car il permet :

- D'associer des parties prenantes de toute nature, y compris les collectivités
- De conserver un principe démocratique
- De structurer financièrement la démarche à l'appui d'une capitalisation
- De développer une activité commerciale qui reste en phase avec le projet de territoire
- De garantir l'intérêt collectif

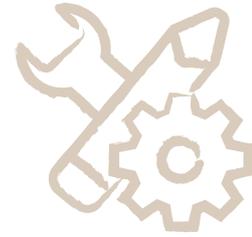
Vigilance : La structuration en SCIC nécessite un projet commun et un collectif solide. Il convient de s'assurer que toutes les parties prenantes comprennent bien le fonctionnement de la structure et l'engagement nécessaire. Par ailleurs Le formalisme et les obligations deviennent plus importants.



A noter qu'une dynamique PTCE peut passer par ces 3 niveaux, qui ne constituent pas forcément une progression mais des étapes de la vie du PTCE qui peuvent être nécessaires ou non.

08

Fonctions techniques



Une des conditions indispensables à la réussite d'un PTCE réside dans la ou les ressource(s) en charge des fonctions techniques. Les missions confiées à ces ressources s'articulent généralement autour de trois dimensions :

La dimension coordination :

- Identifier les structures ou personnes ressources sur le territoire
- Articuler les compétences et les interventions des personnes et des structures ressources du territoire
- Structurer le collectif autour des axes de développement du PTCE
- Prendre en compte les politiques publiques territoriales dans la définition des axes de développement

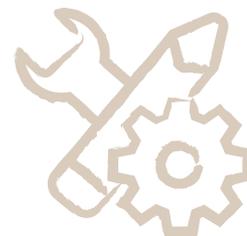
La dimension animation :

- Impulser et maintenir une dynamique partenariale
- Rencontrer les parties prenantes potentielles
- Favoriser les échanges entre les parties prenantes
- Encourager la mobilisation citoyenne
- Animer les réunions (comité de pilotage, groupes thématiques...)



08

Fonctions techniques



La dimension ingénierie :

- Analyse des besoins du territoire
- Accompagner et aider à la mise en œuvre des projets avec les acteurs locaux (étude de faisabilité...)
- Structuration et écriture de projets
- Ingénierie financière et juridique

L'équilibre entre ces 3 dimensions varie fortement selon les dynamiques PTCE. Généralement, les dimensions coordination et animation sont toujours présentes au détriment parfois de la dimension ingénierie.



Plusieurs raisons peuvent expliquer la carence de la dimension ingénierie :

- Une prédominance de la dimension collective et de réseau sur la dimension développement de projets (l'objectif consiste plus à connaître et mettre en relation les acteurs en faveur du développement de projets que de développer des projets directement)
- La difficulté à trouver un profil ayant la capacité d'assurer pleinement les 3 dimensions ou la difficulté à financer plusieurs profils pour couvrir ces dimensions
- Une difficulté à identifier des compétences d'ingénierie disponibles parmi les parties prenantes



Il est à noter qu'un profil d'ingénieur de projet aura tendance à faciliter la recherche de fonds, le suivi des conventions ou le suivi budgétaire, indispensables à toute dynamique PTCE.

09

Modèle économique



Le modèle économique des PTCE est certainement un des sujets le plus questionnant pour la plupart des dynamiques.

Comment financer une ressource permettant la coordination et le lancement de la démarche ?

Comment pérenniser ce financement quand la dynamique a vocation à s'inscrire sur le long terme ?

Tous les PTCE ne bénéficient pas des mêmes opportunités de financement selon les territoires. A titre d'exemple, en région Hauts-de-France, le Conseil Régional propose depuis 2017 un dispositif structuré permettant le financement d'une ressource de coordination dédiée aux coopérations territoriales émergentes ou en développement. Certains Départements comme l'Oise et la Somme ont également soutenu l'émergence de PTCE. Dans certains territoires, seul l'Appel à Manifestation d'Intérêt national constitue une perspective crédible de financement d'une démarche PTCE en tant que telle, conduisant les dynamiques à émarger sur d'autres dispositifs.

Le territoire d'implantation est donc en soi un facteur déterminant, notamment pour le financement de la phase d'amorçage du PTCE.

Donner à voir, concrétiser, constitue généralement un facteur déterminant pour renouveler ou renforcer ses financements. Il est indispensable pour les PTCE de concrétiser des projets emblématiques pour s'assurer des soutiens financiers à plus long terme.



Cela implique une dynamique de développement constante permettant d'assurer le financement des ressources techniques de coordination et d'ingénierie de manière pérenne.

Un postulat est généralement retenu en matière de modèle économique pour les PTCE : le développement de nouveaux projets doit générer des activités rémunératrices permettant de financer à terme la fonction de coordination. Or, les projets développés répondent à des problématiques de territoire et n'ont de fait pas pour vocation première de générer des bénéfices ou dans des proportions limitées. Par ailleurs, il est difficile de considérer qu'un projet naissant quel qu'il soit, puisse dès ses premières années contribuer à financer une démarche plus globale, alors même que la construction de son propre modèle économique nécessitera plusieurs années.



09

Modèle économique



La mutualisation de la ressource entre les différents projets générés ou les différentes parties prenantes du PTCE peut constituer en partie une solution, mais pose la question de l'équilibre entre le temps dédié aux projets développés et/ou le temps dédié aux parties prenantes, et le temps restant pour coordonner la démarche globale.

Force est de constater que le panel de dynamiques étudiées est confronté à une instabilité en matière de modèle économique, et doit composer au gré des opportunités de financement (dispositifs permanents et appels à projets). Cela reste également valable pour les dynamiques plus anciennes qui peuvent toutefois s'appuyer sur leur expérience en matière de développement et de concrétisation de projets, ainsi que sur des compétences généralement plus poussées en ingénierie.

Dans tous les cas, c'est donc bien la capacité du collectif à étudier, expérimenter et rapidement mettre en œuvre les projets qui permettra de favoriser la pérennité économique de la démarche.



Les deux prochains points ont un statut particulier. Parce que des liens s'établissent très fréquemment entre PTCE et tiers-lieu, mais aussi entre PTCE et innovation sociale, ces dimensions méritent un éclairage spécifique.



SUITE...

10 Le lieu



Le lieu constitue souvent un aspect particulièrement important de la démarche PTCE. Il est à la fois un point d'ancrage de la dynamique, un facteur favorisant l'interconnaissance des parties prenantes, une incarnation qui permet de matérialiser et de procurer une identité forte. Il peut être le point de départ ou du moins un point important de la relation entre acteurs de l'ESS et collectivité territoriale car il n'est pas rare que le lieu fasse l'objet d'une mise à disposition ou d'une location à loyer modéré de la part de cette dernière.

Il est également intéressant de noter que dans l'enquête du Labo de l'ESS de 2020, environ deux-tiers des dynamiques PTCE s'articulaient avec un tiers-lieu. La confusion entre tiers-lieu et PTCE semble d'ailleurs assez fréquente pour les dynamiques elles-mêmes. La frontière est parfois fine entre un lieu collectif dont le but principal est la mutualisation et le développement d'actions en faveur des parties prenantes souvent de même nature, et un lieu collectif ayant vocation à expérimenter et développer des projets sur le territoire en lien avec d'autres acteurs du territoire quelle que soit leur nature.

Si la confusion entre PTCE et tiers-lieux doit être évitée, le bénéfice de l'articulation entre les deux types de dynamiques mérite d'être conscientisée.

Une démarche PTCE peut apporter au tiers-lieu :

- **Une réflexion sur la connexion au territoire**
- **Une veille territoriale**
- **Un collectif d'acteurs élargi et représentatif du territoire d'implantation du tiers-lieu**

Un tiers-lieu peut être un outil :

- **D'expérimentation des thématiques développées au sein du PTCE**
- **Facilitant l'interaction des membres du PTCE**
- **De consultation et de mobilisation citoyenne au bénéfice du PTCE**



10 Le lieu



Ce dernier point permet de lever la difficulté d'implication des bénéficiaires au sein des démarches PTCE. La création d'un lieu ouvert constitue une première étape vers la consultation des acteurs du territoire autres que les parties prenantes du PTCE, notamment les habitants. Cette nouvelle perspective constitue une opportunité d'enrichir le diagnostic territorial et le projet du PTCE.

Si le lieu ne fait pas l'objet d'un point d'attention particulier dans les critères qui caractérisent les PTCE, il constitue tout de même un facteur de réussite important, voire indispensable à moyen long terme.



11

Innovation sociale



L'innovation sociale est souvent associée aux PTCE, d'autant plus que l'innovation sociale ou technologique apparaît dans la loi comme relevant des objectifs mêmes des PTCE.

Telle que définie dans la loi de 2014 relative à l'ESS, l'innovation sociale désigne des projets consistant à offrir des produits ou des services répondant à des besoins sociaux non ou mal satisfaits à l'appui d'un processus de co-construction associant notamment les bénéficiaires.

Plus précisément, l'innovation sociale consiste à répondre à un besoin ou un problème constaté et partagé, c'est-à-dire exprimé par plusieurs acteurs du territoire voire par les bénéficiaires eux-mêmes. Cette réponse s'organise collectivement :

- en impliquant divers acteurs du territoire sur le pilotage du projet (en termes de gouvernance) ;
- en coordonnant leurs interventions et compétences respectives (sur un plan plus opérationnel) ;
- en s'appuyant sur différentes ressources financières ou non, émanant des acteurs impliqués notamment (financements, mise à disposition, bénévolat...).

L'innovation sociale est source d'accessibilité en apportant un produit, service ou dispositif auparavant inexistant sur le territoire et dont le but est d'accroître l'accessibilité (par l'exemple à l'emploi, à une alimentation saine...) ou dont les modalités permettent l'accessibilité (par exemple par accompagnement adapté, une tarification adaptée...), parfois les deux à la fois.

Elle se différencie de l'existant, par la solution apportée et par son processus de construction/production collective.



11

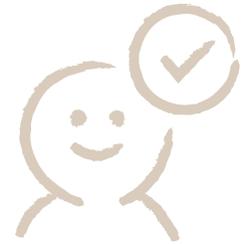
Innovation sociale



Au regard de leurs caractéristiques, les dynamiques PTCE constituent un écosystème favorable à l'émergence de projets d'innovation sociale et ce à plusieurs titres :

- Ils instituent des relations d'interconnaissance au long court entre les différents acteurs du territoire, permettant d'identifier rapidement les besoins et d'activer facilement les relations et ressources nécessaires à leurs réponses collectives.
- Ils s'attachent à apporter des solutions coconstruites et accessibles face à des problématiques de territoire soulevées par les acteurs, en lien avec les habitants.
- Ils permettent de mutualiser des fonctions d'animation, de coordination et d'ingénierie au service du développement de projets ancrés sur le territoire, dont ils assurent le portage ou l'accompagnement.
- Ils s'articulent souvent avec des tiers-lieux, espaces de collaboration et d'ouverture propices à l'expérimentation et l'émergence de formes d'innovation nouvelles et ascendantes.

12 Conclusion



Au travers des expertises et des observations réalisées, il apparaît que chaque PTCE se distingue des autres par une identité propre marquée par son territoire, son environnement, son collectif ou encore ses méthodes d'action.

Toutefois, nous pouvons observer un certain nombre de récurrences qui caractérisent un socle commun propre aux PTCE (schéma ci-dessous).

Les PTCE sont généralement co-fondés par un noyau dur d'acteurs marqué par une structure ou une personnalité en lien étroit avec une collectivité locale. Ce noyau dur va s'appuyer sur un triptyque de fonctions d'animation, de coordination et d'ingénierie pour travailler sur un territoire d'action cohérent au regard de ses caractéristiques.

Les PTCE sont à l'écoute de leur territoire par un système de veille ou de manière plus proactive, par la réalisation d'un diagnostic permanent fait de rencontres individuelles ou collectives basées sur l'interconnaissance. Les PTCE disposant d'un lieu, voire d'un tiers-lieu, peuvent créer plus facilement les conditions d'une consultation ou mobilisation citoyenne.

Cette écoute va permettre chemin faisant de construire une vision et une projection partagées constitutives de la démarche PTCE, d'élargir le collectif, et ainsi de créer l'écosystème territorial faisant office de levier et d'expertise en lien avec les thématiques de développement définies.

Le développement de projets s'effectue alors au travers d'un portage en direct par une des parties prenantes de l'écosystème ou par un système d'incubation et d'accompagnement de projets qui bénéficiera à la fois des compétences de l'écosystème territorial et de la dimension ingénierie du PTCE.

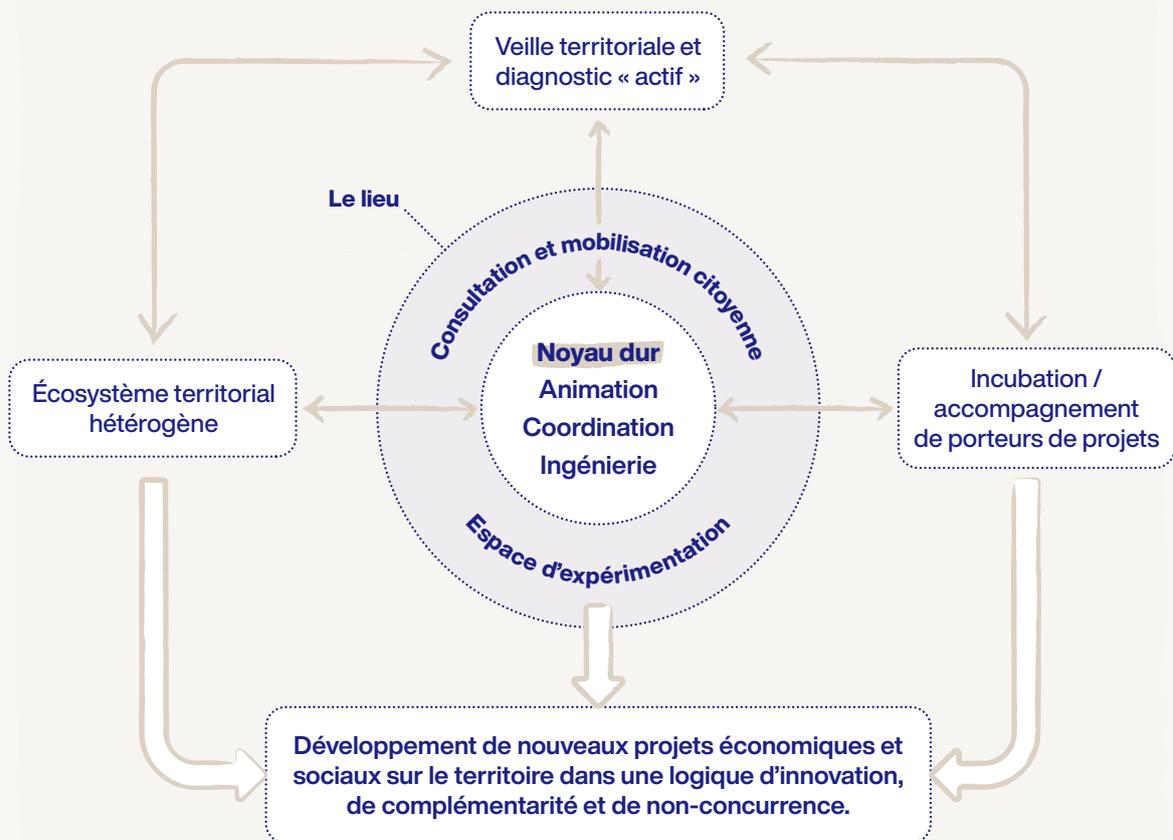
C'est notamment en cela que ces démarches PTCE s'inscrivent dans un processus innovant de création de projets économiques et sociaux au bénéfice du territoire dans des logiques de complémentarité et de non-concurrence.

L'apport d'un lieu pourra alors permettre l'expérimentation et la mise en avant des nouveaux projets en développement.



12 Conclusion

Territoire





RECHERCHE &
TRANSFERT
SCIENCES
SOCIALES

 21 Rue François Génin
 Amiens - 80000
 03 22 72 49 53
 contact@institutgodin.fr
 institutgodin.com

